

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 26 novembre 2024

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe GINDER, Maire, sur convocation écrite adressée individuellement à chaque membre du conseil par Monsieur le Maire le 9 septembre 2024.

Etaient présents : P. Ginder– A. Letienne - A. Sutter - H. Goepfert - J. Belcastro - C. Jusseron- P.Y Schwartz - S. Vogt - J.C. Spinnhirny

Absents excusés : Y. Berreur- Y. Meyer

Absent :

En application de l'article L2541-6 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, désigne Madame Anne BEZARD, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU.

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024 ne soulève pas d'observations et est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

ADHESION A LA MISSION MUTUALISEE RGPD

Le maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide

respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Le maire propose à l'assemblée d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité, de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission, de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité décide d'autoriser le maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ; de l'autoriser à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission et à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

DEMANDE D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS

Des stores extérieurs orientables ont été installés à l'école pour un montant de 6 3024 €. Monsieur le maire a demandé à Saint-Louis Agglomération le fonds de concours à hauteur de 3 162 € soit 50 % du montant des travaux. En date du 25 septembre 2024, le conseil de communauté a accordé à la commune le versement. Monsieur le maire propose d'accepter le fonds de concours.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité autorise Monsieur le maire à accepter ce versement et l'autorise à signer la convention d'attribution du fonds de concours.

REGLEMENT HYGIENE, SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Monsieur le Maire présente le règlement hygiène, santé et sécurité au travail qui a été rédigé pour la commune de Brinckheim. Les comités sociaux territoriaux sont chargés de l'examen

des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Le CST a donné un avis favorable le 24 octobre 2024.

RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE TERRITOIRE D'ENERGIE D'ALSACE

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité 2023 de Territoire d'Energie Alsace. Le conseil municipal en prend acte.

RAPPORT EAU, ASSAINISSEMENT, DECHETS DE SLA

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité 2023 eau, assainissement et déchets de Saint-Louis-Agglomération. Le conseil municipal en prend acte.

URBANISME

Monsieur le Maire présente le dossier d'urbanisme déposé depuis le dernier conseil municipal :

*La déclaration préalable de Monsieur André ROTHAN pour la pose d'une clôture sur sa propriété sise 1 rue du Moulin

DIVERS

*Monsieur le Maire informe que :

Monsieur Yves MEYER a assisté à la Réunion SLA mobilité pistes cyclables le 14/11. Les opérations 2024 sont : La réfection du revêtement le long du canal entre Village Neuf et Rosenau (canal de Huningue / Petite Camargue) pour 390 000 €, la piste cyclable entre Bartenheim et Brinckheim pour 340 000 €. Actuellement des études sont en cours pour la réalisation de la piste cyclable entre Uffheim et Sierentz et entre Blotzheim et St-Louis (sous aéroport) et Hésingue-St-Louis (passerelle derrière hôpital)

Concernant le Schéma Directeur 2025-2026 seuls 3 projets sont maintenus – tout le reste est reporté à 2027, soit en 2025 : Passage piste cyclable sous piste aéroport 616 000 €, piste Hésingue (Villa Verde) – zone industrielle RCUE (derrière Intermarché) 540 000 €.

Pour 2026 le tronçon Brinckheim – Kappelen est à l'étude, une réunion est prévue avec SLA début 2025 afin de faire le point avec la CEA pour l'aménagement de la traversée de la RD 21.

Monsieur Yves MEYER a assisté à la réunion Infrastructure / Environnement le 19/11. Concernant les infrastructures, le budget 2024 est de 2.5 M€ avec un engagement de 1.5 M€. (Hégenheim – rue des Landes vers gravière et Allschwil 1.0 M€, Tram STL-Bâle rails à réparer 500 000 €, Eclairage public 100 000 €). Pour le patrimoine bâti, le budget 2024 est de 5.6 M€ engagé 4.8 M€. (Déchetterie Hésingue 3.1 M€ (budget total 4.3 M€) livraison automne 2025, Pôle santé Hagenthal 0.7 M€ (budget 4.1 M€) livraison 2027

Projets 2025 : CINE Centre Initiation Nature Environnement à la Petite Camargue 3.6 M€ (2026-2028), Parking photovoltaïque SIPES Village Neuf 1.0 M€

Monsieur Yves MEYER a assisté à la réunion du CCAS le 20/11

Une nouvelle réglementation du Centre Local de Santé (St-Louis + Altkirch + Mulhouse sud) est mise en place, un contrat avec « Lys d'Argent » association qui emploie des personnels pour encadrement activités seniors. Cela concerne les personnes en perte d'autonomie et accompagnement renforcé (organisation d'ateliers en Ephad et hôpital de jour)

Il remercie Monsieur EPP Didier pour son travail de déneigement.

*Madame Angélique SUTTER remercie la commune pour les copies pour le calendrier de l'avent géant. Elle explique qu'une balade nocturne aura lieu le 28 décembre.

*Monsieur Henri GOEPFERT informe le conseil municipal que la piste cyclable entre Bartenheim et Brinckheim sera terminée le 29 novembre. L'inauguration aura lieu le 4 décembre.

*Monsieur Jean BELCASTRO a assisté à la commission numérique. Après un audit de la sécurité informatique de Saint-Louis Agglomération il s'avère que des actions d'améliorations sont à prévoir. De même le système d'information géographique est continuellement défaillant, celui-ci va être remplacé. Après une étude le changement de fournisseur d'appareils mobiles a permis de réaliser des économies considérables.

Le prochain conseil municipal est prévu le 17 décembre.

Rien ne restant à délibérer, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré les jour et an susdits.

Séance close à 20h40.

Le Maire : Philippe GINDER

La secrétaire de séance : Anne BEZARD